Association romande et francophone
de Berne et environs
3000 Berne

Procès-verbal de la 147e assemblée générale du 8 juin 2026 à 18h00

Restaurant Beaulieu, Erlachstrasse 3, 3012 Berne

Présidence : Jean-Philippe Amstein

Personnes présentes : 25 dont 7 membres collectifs et associés.
Excusés : 6 dont 3 membres collectifs.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du 5 mai 2025
3. Lecture et approbation du rapport du président
4. Approbation des modifications des statuts de l'ARB
5. Informations diverses
6. Présentation des comptes 2025
7. Lecture du rapport des vérificateurs des comptes
8. Décharge au comité
9. Approbation du budget 2026 et du montant des cotisations 2027
10. Elections statutaires pour la période 2026 - 2028
    a) du président ou de la présidente
    b) des autres membres du comité
    c) des vérificateurs et vérificatrices des comptes
11. Divers

Mots de Bienvenue

Au nom du comité de l'ARB, le président ouvre la147e assemblée générale ordinaire et souhaite la très cordiale bienvenue à toutes et tous. Il remercie sincèrement les personnes présentes de consacrer quelques instants à l'association. Il salue plus particulièrement le membre d'honneur et les représentantes et représentants de nos membres collectifs.

Aspects formels

a) La convocation formelle avec ordre du jour a paru dans les numéros 3 du 29 avril et 4 du 20 mai 2026 du *Courrier de Berne* et figure depuis plusieurs mois sur le site Internet de l'ARB dans la rubrique « agenda francophone ». En outre, l'assemblée a lieu dans les six mois après la clôture de l'exercice. Cette assemblée générale est donc convoquée conformément aux articles 10 et 12, al. 1 des statuts de l'ARB du 1er juin 2016.

b) Le président cite les 6 noms des membres décédés depuis la dernière assemblée générale et portés à sa connaissance. Une minute de silence est observée en leur honneur.

c) Il s'agit d'informer les membres présents par qui les membres collectifs sont représentés et quel est le nombre de voix auxquels ils ont droit en fonction du nombre d'adhérents à leur association :

Noms	Représenté par :	Nbre voix
A3-EPFL BE-FR-JU-NE	M. Kallmann	10
Alliance française de Berne	Mme Fankhauser	10
Association des amis des orgues de l'église de la Ste-Trinité	pas représentée	3
Chœur de l'église française	pas représenté	3
Club de randonnée et de ski de fond	Mme Perrochet	3
Eglise française réformée	M. Rickly	10
Photo-club francophone	pas représenté	1
Société des Neuchâtelois à Berne	Mme Mühlemann	3
Société fribourgeoise de Berne	M. Schwob	4
Université des aînés de langue française de Berne	M. Adamantidis	10

d) Le président rappelle que plusieurs listes de présence sont en circulation, chacun/e prié/e de s'y inscrire

e) M. Cipriano Alvarez accepte d'être scrutateur.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le comité n'a reçu aucune proposition de modification de l'ordre du jour au sens de l'article 12, al. 4 des statuts. L'ordre du jour est approuvé tacitement.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mai 2025

Ce PV est publié sur le site Internet de l'ARB depuis la fin août 2025. Avant l'assemblée générale, personne n'a demandé à le consulter.

Personne ne souhaitant la lecture du contenu et en absence de toute proposition ou modification, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2025 est approuvé tacitement.

3. Rapport du président

Le comité a pris connaissance de ce rapport et a donné le feu vert pour que le président en fasse la lecture. Il sera publié dans les meilleurs délais sur site Internet de l'ARB et joint au procès-verbal de la présente assemblée.

Lecture du rapport (voir annexe)

Le rapport est approuvé sans opposition.

4. Approbation des modifications des statuts de l'ARB

Une modification des statuts de l'ARB datant du 1er juin 2016 devenait nécessaire, en particulier à cause du non-respect depuis quelques années de l'art. 15 desdits statuts qui règle la répartition des membres du comité entre les représentants des membres collectifs et des membres individuels de l'ARB.

Le comité a opté pour une modification de cet article et en a profité pour procéder à la mise à jour complète des statuts.
Le Président remercie notre juriste qui a bien voulu examiner les propositions de modifications du comité.
Le Vice-président présente et explique les modifications prévues ;

- Un membre propose que le siège de l'ARB soit au domicile du président et non 3000 Berne. Après discussion, cette proposition est rejetée
- Un membre propose une légère modification du libellé de l'art. 15. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Au vote final, les statuts modifiés de l'ARB sont approuvés à l'unanimité sans opposition ni abstention et entre en vigueur en vertu du nouvel Art. 27 en date du 8 juin 2026.

5. Informations diverses

5.1 *Rencontre avec le Conseil du Jura bernois, le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne et de la Députation du Jura bernois*

Sur proposition de notre membre d'honneur, l'ARB s'imagine rencontrer ces 3 entités, ensemble ou séparément, pour faire connaître la vie des romands et francophones à Berne et obtenir leur appui en cas de nécessité.

5.2 *Quels besoins de collaboration entre les diverses associations ?*

Ce sujet a été abordé lors de la rencontre avec les associations et institutions de la place le 10 février dernier et qui a été évoquée dans le rapport du Président. La collaboration se fait actuellement par contact direct entre deux ou plusieurs associations romandes ou francophones de Berne. De nombreux exemples très positifs ont été cités, mais sans que cela ne demande un besoin de coordination supplémentaire de l'ARB.

5.3 *Distribution d'un numéro du CdB à tous les membres de toutes les associations de la place*

Le comité de l'ARB a constaté que de nombreux francophiles habitant la région de Berne ne connaissent pas le Courrier de Berne. Il a donc pris l'initiative d'offrir un numéro aux membres de toutes les associations et institutions romandes et francophones de Berne afin d'éveiller leur intérêt s'ils en ignoraient l'existence.

Ce projet va démarrer cet été en partenariat avec l'UNAB. Elle profitera de l'envoi à tous ses membres du programme de conférences pour la saison à venir pour y joindre le numéro 5/26 du CdB, accompagné d'une lettre explicative. Suivront toutes les autres associations. Le comité de l'ARB collaborera au plus près avec chacune d'entre elles pour garantir une distribution du numéro du CdB en fonction de leur besoin et de leur planification, puisqu'elles contactent leurs membres à des périodes différentes et sous forme différente. Cet exercice va donc s'étaler dans le temps, peut-être même sur une année.

Il va de soi que l'ARB prend en charge les frais supplémentaires liés à l'envoi de ce numéro du CdB à tous les membres de toutes les associations.

5.4 *Distribution du CdB sous forme numérique*

En 2021, l'ARB avait effectué un sondage auprès des lecteurs du CdB. 375 personnes y avaient pris part. Il en était ressorti les résultats principaux suivants :

- 63% n'utilisent pas les réseaux sociaux. Parmi les utilisateurs desdits réseaux 11% étaient actifs et 26% étaient passifs.
- Concernant le choix de la formule, 70% étaient pour la version papier, 18% pour une version papier et numérique et 12% seulement pour une version numérique.

En 5 ans, ces chiffres ont certainement bien évolué. De plus, nos principaux contributeurs attendent que l'ARB distribue aussi le CdB sous forme numérique.
Le comité de l'ARB penche, en tous cas dans un premier temps, pour une version papier et numérique simultanée. Il a entrepris les démarches nécessaires et semble avoir trouvé une solution technique simple permettant de feuilleter et lire le CdB sur son ordinateur, sa tablette ou son portable. Reste à résoudre les aspects financier et administratif avant de proposer le CdB sous forme numérique. Ce ne devrait pas être le cas avant le début de l'année prochaine.

5.5 *Tribune rédactionnelle du CdB*

Encore une fois suffisamment d'écoles, associations et institutions se sont annoncées pour participer à ce qu'on a appelé la tribune rédactionnelle du CdB (page 4 de chaque numéro). Le président les en remercie vivement. Il trouve ces contributions très intéressantes et instructives. Il invite donc toutes les associations ou institutions de la place à continuer à aider à diversifier le contenu du CdB et il encourage vivement celles qui n'ont pas encore franchi le pas de le faire au plus vite !

6. Comptes 2025

Le comité a ratifié les comptes 2025 lors de sa séance du 24 mars 2026 et par là-même décidé de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

La parole est donnée au Trésorier qui présente et commente ces comptes. Il répond également aux très rares questions de membres de l'assemblée.

7. Rapport des vérificateurs des comptes

En l'absence des vérificateurs la parole est donnée au Vice-président qui donne lecture de ce rapport.

Les comptes 2025 sont approuvés à l'unanimité sans opposition ni abstention avec remerciements au Trésorier de l'ARB.

8. Décharge au comité

L'article 14, lettre d), des statuts (actuels et nouveaux) de l'ARB attribue à l'assemblée générale la décision de donner décharge (ou non) au comité pour sa gestion des affaires de l'association durant l'exercice écoulé.

L'assemblée générale décharge le comité à l'unanimité.

9. Budget 2026, montant des cotisations 2027

a) Budget 2026

Le comité a ratifié le budget 2026 lors de sa séance du 24 mars 2026 et par là-même décidé de le soumettre à l'AG.
La parole est donnée au trésorier pour la présentation du budget 2026.
Le budget 2026 est approuvé à l'unanimité sans opposition ni abstention avec remerciements au Trésorier pour sa préparation.

b) Cotisations 2027

Le comité propose de maintenir la cotisation à l'ARB à CHF 20.- par personne, ou à CHF 35.- pour les couples, sans tenir compte de l'abonnement au *Courrier de Berne.*
Le montant des cotisations 2027 est approuvé à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

10. Elections statutaires pour la période 2026 – 2027

a) Du président ou de la présidente

Jean-Philippe Amstein se représente pour une période de 2 ans.
L'assemblée élit par acclamations le président actuel de l'ARB pour une période supplémentaire de deux ans.

b) Des autres membres du comité

Le comité propose d'élire un nouveau membre du comité en la personne de M. Nicolas Steinmann. M Steinmann est une personnalité très connue dans la région, et même au-delà, des lectrices et lecteurs du CdB et des auditeurs de la RTS la 1ère le samedi matin dans l'émission « Gare à vous ».
M. Nicolas Steinmann est élu au comité de l'ARB par acclamations pour ces deux prochaines années !

Election de tous les membres du comité actuel :
Il s'agit de Mmes Susana Fankhauser, représentante de l'af de Berne, Elisabeth Kleiner, Nicole Seydoux, représentante de l'UNAB et de MM. Joseph Crettenand, Claude Haenggli, Jean-François Perrochet et Christian Wüthrich, représentant du CRF.
Toutes les personnes citées sont réélues par acclamations pour une période de deux ans.

c) Des vérificateurs et vérificatrices des comptes

Réélection de Jean-Claude Bohren et Laurent Jemelin comme vérificateurs pour ces deux prochaines années ainsi que de M. Eric Lauper comme suppléant :
Ces 3 personnes sont réélues par acclamations.

10. Divers

- Le Vice-président remercie, au nom de l'Assemblée, le président de l'ARB pour son engagement.

- Le Président remercie tous les membres présents pour leur participation à cette assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met formellement fin à l'assemblée générale de l'ARB 2026 à 19h35.

Annexe : Rapport du président